



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 Décembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	25

Vote
A la Majorité
Pour : 23
Contre : 2
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 17/12/2024
Et
Publication du : 17/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2024.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. PRIOU Eric, Mme DUCHESNE Adeline, M. LOMBARD Daniel, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine

Excusés avec procuration : Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, Mme LECONTE Catherine à M. SIMON Patrice, M. DEPOND Jean-Michel, à M. MASSONNEAU Philippe, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey, M. GUIRAUD Laurent à M. PRIGENT André, Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,

Excusés : M. MAHÉ Bernard, Mme DOCUET Denise

A été nommé(e) secrétaire : Mme CANGE Josiane

2024-084 – CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR- MODIFICATION DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES

Par délibération du 13 septembre 2022, le Conseil Municipal avait autorisé le projet de réseau de chaleur, pour une enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) fixée à 2 083 333,33 HT soit 2 500 000 € TTC maximum et le lancement de toutes les procédures liées à ce dernier, dont la sollicitation de divers organismes publics pour le subventionnement et le lancement de la consultation pour un emprunt.

Par délibération du 12 septembre 2023, le Conseil Municipal avait ajusté l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à 2 473 432,00 € HT soit 2 968 118,40 € TTC et décidé que le projet ne serait réalisé que si les subventions accordées atteignaient 65 % minimum de la dépense HT. Les retours de demandes de subventions ne devaient être apportés par les financeurs qu'une fois les offres de la consultation de travaux reçues.

Par délibération du 10 septembre 2024, le Conseil Municipal avait ajusté l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à 2 761 300,32 € HT soit 3 313 560,38 € TTC, sur la base de

l'avant-projet sommaire (APS) du maître d'œuvre et décidé que le projet serait réalisé quel que soit le niveau et le montant de subventionnement accordé.

A ce stade, le projet a évolué :

- Attribution en 2024 du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 206 300,32€ HT
- Signature en 2024 des devis pour coûts annexes (SPS/CT/ diagnostic amiante avant travaux, étude géotechnique) pour un montant de 28 430 € HT
- Chiffrage en 2024 du programme de travaux par le maître d'œuvre, estimant la dépense travaux à 2 004 300 € HT ramenant l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à un montant estimatif de 2 239 030,32 € HT soit 2 686 836,38 € TTC.

Il convient donc de modifier les critères des délibérations précédentes.

Enfin, les aides étant suspensives de nombreux critères, un emprunt est toujours envisagé pour financer dans un premier temps cette dépense conséquente, emprunt qui sera sollicité dès connaissance du besoin réel et remboursé en fonction du versement des diverses subventions.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le projet de création d'une chaufferie biomasse et la construction d'un réseau de chaleur associé dans sa nouvelle enveloppe budgétaire globale désormais estimée à 2 239 030,32 € HT soit 2 686 836,38 € TTC
- **D'adopter** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES			
Objet	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Taux de financement	Recettes HT	Recettes TTC
MAITRISE ŒUVRE - tranche ferme	206 300,32 €	247 560,38 €				
MAITRISE ŒUVRE-relevé topo	7 900,00 €	9 480,00 €				
MAITRISE ŒUVRE-diagnostic amiante avant travaux	4 240,00 €	5 088,00 €				
MAITRISE ŒUVRE-Etude géotechnique - phase AVP/APD	4 490,00 €	5 388,00 €				
MAITRISE ŒUVRE - études préalables complémentaires	11 800,00 €	14 160,00 €				
TRAVAUX - lot 1 - VRD	580 000,00 €	696 000,00 €				
TRAVAUX- Lot 2 - Fondations Gros Œuvre	150 000,00 €	180 000,00 €				
TRAVAUX - Lot 3 - Bardage Bois	25 300,00 €	30 360,00 €				
TRAVAUX - Lot 4 - Étanchéité	17 500,00 €	21 000,00 €				
TRAVAUX - Lot 5 - Menuiseries Extérieures - Serrurerie	31 500,00 €	37 800,00 €				

TRAVAUX - Lot 6 - Chauffage - Plomberie - Électricité	1 200 000,0 €	1 440 000,00 €				
			COT ENR - FONDS-CHALEUR-ADEME	10,8%	241 920,00 €	241 920,00 €
			COT ENR - FEDER - CR CVL	39,7%	888 895,04 €	888 895,04 €
			PREFECTURE - DSIL 2024	4,5%	100 000,00 €	100 000,00 €
			PREFECTURE -Fonds vert	25,0%	559 757,58 €	559 757,58 €
			Mairie de VILLEMANDEUR - Autofinancement	20,0%	448 457,70 €	896 263,77 €
TOTAL	2 239 030,32 €	2 686 836,38 €	TOTAL	100%	2 239 030,32 €	2 686 836,38 €

- **D'autoriser** le Maire à solliciter tous les financeurs éligibles (ADEME, FEDER, Etat et autres),
- **D'autoriser** le Maire à lancer la consultation pour les travaux et à signer les marchés pour les offres les mieux disantes,
- **D'autoriser** le Maire à lancer la consultation pour l'emprunt et à signer l'offre la mieux disante, emprunt qui sera remboursé en fonction du versement des diverses subventions,
- **D'autoriser** les dépenses et les recettes sur l'exercice en cours et suivant,
- **De charger** le Maire de toutes les formalités.

Adopté à la Majorité

(Pour : 23 / Contre : 2 Mme DUCHESNE avec pouvoir de Mme BALOCHE / Abstention : 2 MM. PRIOU et MASSONNEAU)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2024



Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Josiane CANGE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 17/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le



ID : 045-214503385-20241217-2024_084-DE